



COMITÉ SYNDICAL du Lundi 29 mars 2021 à 10h00

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 10h00, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde,, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 115

Présents : 42

Pouvoirs : 1

Votants : 43

Adopté avec :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation établie et
affichée le :

22 mars 2021

Certifié exécutoire compte
tenu :

- de la transmission en
Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 37

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Christian POUCH, M. Eric VALERY, M. Alain DOUSSEAU, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Jacques VEYSSIERE, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Hubert BOURNOL, Mme Josette FARGETAS, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Laurent DARTHOU, M. Christian MANIERE, M. Alain RIGOUX, Mme Chrystèle POUCH, Mme Delphine FOUCAUD, Mme Sylvie LORENZON, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine DUMONT, M. Jean-Louis MICHEL, M. Philippe BATISTA, M. André HACQUART.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : M. Alain SIMONET, M. André ALRIVIE, M. Bernard REYNAL, M. Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD, M. Gabriel BARRADE, M. Vincent LEDOUX, M. Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Yves NOYER, M. Pierre MACHÉ, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Laurent PUYJALON.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Martine CONTIE, Mme Sophie OVTCHARENKO, M. Jean-Pierre LABORIE, M. Gérard COOPER.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : M. Marcel-Bernard SIMBELIE.

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Madame Céline GAUL pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2021-5 : VOTE DU BUDGET 2021

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Le budget 2021 doit permettre d'assurer la gestion administrative du syndicat, le suivi et le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire des intercommunalités adhérentes au syndicat.

Le budget 2021 d'un montant de **756 264,27 €** se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 555 918,00 €
- Section d'Investissement : 200 346,27 €

✓ **EN FONCTIONNEMENT (voir tableau ci-joint : projet budget 2021 section fonctionnement)**

Les principales dépenses

- Les charges à caractère général : 80 200 €
- Les charges de personnel : 50 000 €
- Les autres charges de gestion courante : 365 241,12 €
- Les opérations d'ordre : 35 976,00 €
- Les dépenses imprévues : 15 000 €

Les principales recettes :

- Résultat de fonctionnement reporté : 386 958,23 € (pour mémoire 294 188,56 € au BP précédent)
- Les contributions des membres : 149 095,77 € (1,2 € par habitant)

Pour rappel, la cotisation est calculée au prorata de la population (50%) et au prorata des bases de la cotisation foncière des entreprises (50%).

- Les opérations d'ordre : 19 864,00 €

✓ EN INVESTISSEMENT (voir tableau ci-joint : projet budget 2021 section investissement)

Les principales dépenses

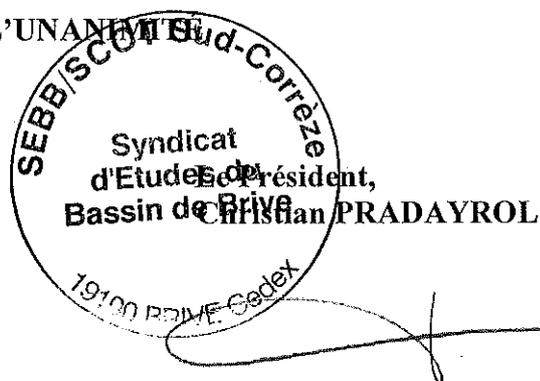
- Frais d'études (réserve) : 161 982,12 €
- Subvention d'équipement aux organismes publics : 12 000 €
- RAR : 3 000 €
- Matériel de bureau et d'informatique : 3 500,15 €
- Les opérations d'ordre : 19 864,00 €

Les principales recettes

- Le résultat d'investissement reporté : 164 370,27 € (pour mémoire 139 736,62 € au BP précédent)
- Les opérations d'ordre : 35 976,00 €

➤ Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20210402-2021-5-AR
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021